

Nombre de Membres

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14

Date de la convocation :  
07/04/2023

**Délibération**  
**n°2023-15 :**  
**Approbation du**  
**Compte de**  
**Gestion 2022 du**  
**Receveur**

**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE VELLERON**

Séance du 13 Avril 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ARMENGOL.

Présents : Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Nicole VIAU, Martine IMBERT, Jean-Luc LAUGIER, Gisèle LENADIER, Sophie MARQUEZ, Rachel TASSAN, Nicole RIVES, Isabelle ALLISON et Marion RUDELLE.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Bernard SENET (Procuration à Nicole RIVES), Roberte MORATA (procuration à Philippe ARMENGOL), Alain CAULET (procuration à Gisèle LENADIER), Auli GUILAND (procuration à Nicole VIAU).

Absents : MM. Damas PARSY, Paul SCHNEUER et Mme HEDDAR Laurence.

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

Monsieur Philippe ARMENGOL, Président du CCAS, rapporte aux membres du CCAS :

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du CGCT, il est fait obligation aux membres du CCAS d'approuver le compte de gestion du comptable assignataire, durant la même séance que celle du vote du compte administratif, après s'être assuré que les documents présentés ont été vérifiés et certifiés exacts par la Trésorière principale et que les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif. Pour l'exercice 2022 du CCAS, le résultat cumulé de clôture est de **28 225,23 €**.

Libellés	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorisations budgétaires	7 363,99 €	7 363,99 €	52 264,89 €	52 264,89 €	59 628,88 €	59 628,88 €
Dépenses/Recettes	0 €	0 €	23 048,51 €	29 244,86 €	23 048,51 €	29 244,86 €
Résultats 2022	0 €	0 €		6 196,35 €		6 196,35 €
Résultat cumulé de clôture 2022		363,99 €		27 861,24 €		28 225,23 €
Résultat cumulé de clôture 2021	7 363,99 €	7 363,99 €	52 264,89 €	52 264,89 €	59 628,88 €	59 628,88 €

Les membres du CCAS sont invités à approuver le Compte de Gestion 2022

**Les Membres du CCAS,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 du CGCT,
- VU le Compte de Gestion 2022 transmis par M. le Trésorier principal de Monteux,
- Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE** : D'approuver le Compte de Gestion 2022 du CCAS de VELLERON tel que transmis par M. le Trésorier principal de Monteux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé avec nous tous les membres présents.  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20230413-D2023-15CCAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023  
Affichage : 21/04/2023

Le Président du CCAS,  
Philippe ARMENGOL

La secrétaire de séance,  
Sophie MARQUEZ

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIAL  
DE VELLERON

**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE VELLERON**

**Séance du 13 Avril 2023 à 18h30**

**Nombre de Membres**

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14

Date de la convocation :  
**07/04/2023**

**Délibération  
n°2023-16 :  
Vote du Compte  
Administratif  
2022 du CCAS**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ARMENGOL.

**Présents :** Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Nicole VIAU, Martine IMBERT, Jean-Luc LAUGIER, Gisèle LENADIER, Sophie MARQUEZ, Rachel TASSAN, Nicole RIVES, Isabelle ALLISON et Marion RUDELLE.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes et MM. Bernard SENET (Procuration à Nicole RIVES), Roberte MORATA (procuration à Philippe ARMENGOL), Alain CAULET (procuration à Gisèle LENADIER), Auli GUILLAND (procuration à Nicole VIAU).

**Absents :** MM. Damas PARSY, Paul SCHNEUER et Mme HEDDAR Laurence.

**Secrétaire de séance :** Sophie MARQUEZ

Madame Nicole VIAU, vice-Présidente du CCAS rapporte aux membres du CCAS :

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier principal de Monteux, Monsieur le Président, ordonnateur des Finances du CCAS, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget du CCAS de VELLERON. Voici les montants globaux pour l'exercice 2022 :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>23 048,51 €</b>	<b>29 244,86 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Report de l'exercice N-1 Fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>21 664,89 €</b>
<b>Report de l'exercice N-1 Investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>363,99 €</b>
<b>TOTAL réalisations + reports</b>	<b>23 048,51 €</b>	<b>51 273,74 €</b>
<b>RAR 2022</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE 2022</b>	<b>23 048,51 €</b>	<b>51 273,74 €</b>

Le Compte Administratif 2022 de VELLERON étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal de Monteux et présentant le même résultat pour l'exercice 2022, il est proposé au Conseil d'Administration de l'approuver.

*En tant qu'ordonnateur des finances du CCAS, Monsieur le Président ne participe pas au vote.*

**Les Membres du CCAS,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT que le Compte administratif 2022 est concordant avec le Compte de Gestion 2022,
- OUI l'exposé de Madame Nicole VIAU, vice-Présidente du CCAS et après en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20230413-D2023-16CCAS-BF

Accusé certifié exécutoire

Publié sur le site de la commune

Affichage : 21/04/2023

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE :** D'approuver le Compte de Administratif 2022 du CCAS.

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIAL  
DE VELLERON**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé avec nous tous les membres présents.

**Le Président du CCAS,  
Philippe ARMENGOL**

**La secrétaire de séance,  
Sophie MARQUEZ**



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

**Nombre de Membres**

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14

Date de la convocation :  
07/04/2023

**Délibération**

**n°2023-17 :**

**Octroi des  
subventions 2023  
aux associations**

**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE VELLERON**

**Séance du 13 Avril 2023 à 18h30**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ARMENGOL.

**Présents :** Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Nicole VIAU, Martine IMBERT, Jean-Luc LAUGIER, Gisèle LENADIER, Sophie MARQUEZ, Rachel TASSAN, Nicole RIVES, Isabelle ALLISON et Marion RUDELLE.

**Absents avant donné procuration :** Mmes et MM. Bernard SENET (Procuration à Nicole RIVES), Roberte MORATA (procuration à Philippe ARMENGOL), Alain CAULET (procuration à Gisèle LENADIER), Auli GUILLAND (procuration à Nicole VIAU).

**Absents :** MM. Damas PARSY, Paul SCHNEUER et Mme HEDDAR Laurence.

**Secrétaire de séance :** Sophie MARQUEZ

Madame Nicole VIAU, vice-Présidente du CCAS rapporte aux membres du CCAS :

Les associations velleronnaises déposent un dossier de demande de subventions auprès de la commune dont l'octroi est voté en conseil municipal ou en conseil d'administration. Pour les associations velleronnaises ayant un caractère social, il a été décidé que les subventions seraient versées par la CCAS.

Aussi, les associations concernées ayant déposé leur dossier sont au nombre de deux :

- Les restos du cœur ont fait une demande de 600,00 € : il est proposé de verser 300,00 € (subvention identique à 2022),
- Les Donneurs de Sang ont fait une demande de 200,00 € : il est proposé de verser 200,00 € (subvention identique à 2022).

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont invités à approuver les subventions octroyées pour 2023 pour les deux associations concernées.

**Les Membres du CCAS,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT les dossiers de subventions reçus de la part des associations à caractère social,
- Oui l'exposé de Madame Nicole VIAU, vice-Présidente du CCAS et après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE :** D'approuver le Compte de Administratif 2022 du CCAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20230413-D2023-17CCAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023  
Affichage : 21/04/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé avec nous tous les membres présents.

**Le Président du CCAS,  
Philippe ARMENGOL**

**La secrétaire de séance,  
Sophie MARQUEZ**

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIAL  
DE VELLERON

**Nombre de Membres**

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14

Date de la convocation :  
**07/04/2023**

**Délibération**  
**n°2023-18 :**  
**Vote du budget**  
**primitif 2023**  
**du CCAS**

**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE VELLERON**

**Séance du 13 Avril 2023 à 18h30**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ARMENGOL.

**Présents :** Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Nicole VIAU, Martine IMBERT, Jean-Luc LAUGIER, Gisèle LENADIER, Sophie MARQUEZ, Rachel TASSAN, Nicole RIVES, Isabelle ALLISON et Marion RUDELLE.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes et MM. Bernard SENET (Procuration à Nicole RIVES), Roberte MORATA (procuration à Philippe ARMENGOL), Alain CAULET (procuration à Gisèle LENADIER) et Auli GUILLAND (procuration à Nicole VIAU).

**Absents :** MM. Damas PARSY, Paul SCHNEUER et Mme HEDDAR Laurence.

**Secrétaire de séance :** Sophie MARQUEZ

Monsieur Philippe ARMENGOL, Président du CCAS, rapporte aux membres du CCAS :

Comme chaque année, les élus du conseil municipal sont destinataires du projet de budget primitif pour le CCAS de Velleron réalisé à partir des résultats définitifs transmis par la Trésorerie de Monteux. Chacun peut donc examiner ce document qui présente les dépenses et les recettes prévues tant en section de fonctionnement et qu'en section d'investissement.

**Tableau récapitulatif du BP du CCAS 2023**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 000,00 €	57 000,00 €
Investissement	25 363,99 €	25 363,99 €
Total	82 363,99 €	82 363,99 €

Les membres du conseil d'administration du CCAS sont invités à faire part de leurs observations sur le projet de budget primitif 2023 et à voter les crédits par chapitre budgétaire.

**Les Membres du CCAS,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT le projet de budget transmis aux élus,
- Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

Accusé de réception et Ministère de l'Intérieur  
**ARTICLE UNIQUE :** D'approuver dans leur totalité les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2023 du CCAS de VELLERON comme détaillé dans l'édition officielle et jointe.

Accusé de réception exécutoire  
Réception par le préfet : 20/04/2023  
Affichage : 21/04/2023

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE VELLERON

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé avec nous tous les membres présents.

**Le Président du CCAS,**  
Philippe ARMENGOL

**La secrétaire de séance,**  
Sophie MARQUEZ



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

Nombre de Membres

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14

Date de la convocation :  
07/04/2023

**Délibération**  
**n°2023-19 :**  
**Participation du**  
**CCAS à la**  
**formation**  
**Premiers secours**

## DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 13 Avril 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ARMENGOL.

Présents : Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Nicole VIAU, Martine IMBERT, Jean-Luc LAUGIER, Gisèle LENADIER, Sophie MARQUEZ, Rachel TASSAN, Nicole RIVES, Isabelle ALLISON et Marion RUDELLE.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Bernard SENET (Procuration à Nicole RIVES), Roberte MORATA (procuration à Philippe ARMENGOL), Alain CAULET (procuration à Gisèle LENADIER), Auli GUILLAND (procuration à Nicole VIAU).

Absents : MM. Damas PARSY, Paul SCHNEUER et Mme HEDDAR Laurence.

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

Madame Nicole VIAU, vice-Présidente du CCAS, rapporte aux membres du CCAS :

Dans le cadre de son action social, le CCAS souhaite organiser, avec le concours de la Croix Rouge Française, des formations « Premiers secours » auprès de la population.

Cette formation coûte 40 euros par personne. Afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier, le CCAS souhaite prendre en charge 75% du tarif, soit 30 € pour chaque Velleronnais participant. Pour les personnes extérieures à la commune, cette formation ne bénéficiera pas de cette prise en charge.

Les membres du CCAS sont invités à approuver la prise en charge de la formation « Premiers secours » pour les Velleronnais souhaitant y participer à hauteur de 30 €.

### Les Membres du CCAS,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 du CGCT,
- **CONSIDERANT** la mise en place de formations « Premiers secours » en partenariat avec la Croix Rouge,
- OUI l'exposé de Madame Nicole VIAU, vice-Présidente du CCAS, et après en avoir délibéré,

### DECIDE A L'UNANIMITE :

**ARTICLE UNIQUE** : D'approuver la prise en charge de la formation « Premiers secours » pour les Velleronnais souhaitant y participer à hauteur de 30 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20230413-D2023-19CCAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

Affichage : 21/04/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé avec nous tous les membres présents.

Le Président du CCAS,  
Philippe ARMENGOL

La secrétaire de séance,  
Sophie MARQUEZ

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE VELLERON